



Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : prenez la parole !

Dans le cadre du projet d'identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), une concertation publique aura lieu du 26 avril au 31 mai 2024. Son objectif est de permettre à chaque Guérandais d'exprimer son avis et ses préoccupations concernant les projets liés aux énergies renouvelables sur notre territoire.

Publié le 22 avril 2024

Les ZAEnR sont des zones spécifiquement désignées où des projets liés aux énergies renouvelables, comme l'éolien, le solaire ou l'hydroélectricité, peuvent être développés plus rapidement et efficacement. Ces zones sont sélectionnées en fonction de critères tels que le potentiel énergétique, l'impact environnemental et les besoins énergétiques locaux. L'objectif est de favoriser la transition vers une production d'énergie plus propre et durable.

Du 26 avril au 31 mai, un registre sera mis à disposition à l'Hôtel de Ville de Guérande et celles et ceux qui le souhaitent pourront également s'exprimer par mail. Cette démarche doit permettre à chaque habitant de formuler des observations ou encore d'évoquer ses projets en matière d'énergies renouvelables.

Les pièces nécessaires à la compréhension du sujet, notamment des cartes, seront également disponibles en mairie ainsi que sur le site internet de la Ville, pour visualiser les zones concernées et mieux appréhender les projets potentiels afin d'éventuellement proposer de nouveaux lieux d'implantation ou de nouvelles idées d'énergies renouvelables.

A Guérande et compte-tenu des contraintes urbanistiques, patrimoniales et environnementales liées à la typologie de notre territoire, les options restent relativement limitées. Les zones humides ou protégées viennent par exemple exclure les éoliennes terrestres. Cela limite donc les options à l'énergie solaire avec par exemple le déploiement de champs de panneaux photovoltaïques ou solaires.

A l'issue de cette consultation, un bilan des contributions sera proposé, étudié et les élus du conseil municipal pourront en débattre pour envisager des modifications de zonage sur la cartographie initiale. Essentielle, cette concertation permet de garantir la bonne prise en compte des intérêts et préoccupations de l'ensemble des habitants de Guérande.

Vous souhaitez vous exprimer ?

Deux options s'offrent à vous, du 26 avril au 31 mai 2024 :

› Registre de l'Hôtel de Ville, place du marché au bois, Guérande

› Par voie électronique : consultationpublique-ZAENR@ville-guerande.fr

	HOTEL DE VILLE 7 place du marché au Bois 44350 Guérande Tél : 02 40 15 60 40 HORAIRES : Lun - Ven : 8h30 > 12h 13h30 > 17h30 Mar : 14h30 > 17h30 Sam : 9h > 12h
---	--